



Propos diffamatoires énoncés dans un cadre familial

Par **bribri_old**, le **23/08/2007** à **21:34**

je suis en société avec mon frère et ma sœur, une société civile d'exploitation viticole .
Nous avons du matériel (tracteurs) entreposé derrière ma maison .
Or début juin il y a eu une tentative de vol sur un des tracteurs
Le coupable ou les coupables n'ont pas été pris et il y a eu des réparations importantes ...
Problème mon frère porte des accusations sans preuve et dit que c'est mon "jules" qui a fait cela
... Propos énoncés devant ma sœur qui est également du même avis devant moi uniquement
. Depuis il a recommencé une autre fois au téléphone . Ce qui m'ennuie c'est que c'est
profondément injuste et faux . Mon ami n'a pas besoin d'un tracteur
Si mon frère fait la même chose ailleurs ,je suis choquée car mon ami est entrepreneur de
maçonnerie , toute rumeur peut nuire à sa réputation . Que me conseillez vous ?

Par **Dinah**, le **27/08/2007** à **16:30**

Bonjour.

Votre ami peut s'il le souhaite porter plainte pour diffamation. Les propos ayant été énoncés dans un cadre privé, il s'agit d'une contravention, et donc si l'infraction est retenue votre frère sera condamné à une amende.

Je vous conseille quand même de bien peser les intérêts de chacun avant d'aller porter plainte : en effet d'après ce que vous dites le climat familial est déjà assez tendu, inutile d'en rajouter, d'autant que cela nuierait encore plus à la société.